



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/53

QUESTION N°12

OBJET : ENFANCE / APPROBATION DU PROJET EDUCATIF COMMUNAL

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-cinq juin
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Eric NOIRET - Christophe CONNAN
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Michel VALLADE
Amélie SANDRIN a donné procuration à Jocelyne BINET
Souleymane SANOGO a donné procuration à Claude CAUET
Eric BOSC a donné procuration à Annie METAY

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jocelyne BINET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n°2002-885 en date du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif,

Vu la délibération n°438 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010 approuvant le projet éducatif municipal,

Vu le projet ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission « Petite enfance – Enfance » en date du 30 janvier 2025,

Considérant la nécessité de mettre à jour le projet éducatif communal afin de prendre en compte les évolutions du contexte culturel et social et réaffirmer la volonté municipale de contribuer au développement et à l'épanouissement de tous les jeunes Pierrelaysiens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les termes du projet éducatif communal
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent.

Transmis en Préfecture le : 27/06/2025

Publié(e) le : 27/06/2025

Exécutoire le : 27/06/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 25 JUIN 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE





Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° 2025-53 du 25/06/25
LE MAIRE,

ju



PROJET EDUCATIF DE PIERRELAYE

ENFANCE

Le projet éducatif de la ville de Pierrelaye, regroupe les valeurs fondamentales de la ville dans le but d'offrir aux enfants et aux jeunes pierrelaysiens, des conditions de vie équilibrées et adaptées à l'évolution de leurs besoins.

La collectivité souhaite prendre pleinement sa place dans l'éducation des générations futures en complément de l'école et de la famille.

En effet le centre de loisirs ne peut se satisfaire d'une simple vocation "d'occupation" des enfants. Il recherche également à se positionner comme acteur de cette éducation, sans pour cela se substituer aux familles.

Il s'agit de transmettre à la génération future des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, des valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune.

L'éducation est un acte collectif. Intervenant successivement dans des temps et des espaces différents, les adultes ont en commun de transmettre et d'apporter une part de sa socialisation, tout en remplissant leurs missions de pédagogie et d'apprentissage d'une activité.

Tout acte éducatif repose sur un système de valeurs qui fondent la vie en collectivité.

Les activités que nous proposons sont déclinées à partir des valeurs suivantes :

La liberté de penser, d'agir, dans le respect des règles de vie collective. Cette liberté s'exprime à partir :

- Des droits à l'éducation, à l'expression, à l'action dans le respect du cadre fixé.
- Du développement de l'autonomie des enfants et la responsabilisation de chacun

L'égalité des droits de chacun dans un projet citoyen qui doit se traduire par :

- Le respect de soi et des autres
- Respect citoyen, une attention particulière sera mise en place en ce qui concerne les installations publiques mise à disposition des usagers.
- La capacité à agir au sein d'un groupe
- Accompagner le vivre ensemble avec les enfants en situation de handicap

La solidarité qui se fonde sur :

- La conscience de la contribution de chacun à la collectivité
- le sens de la responsabilité
- la solidarité envers les autres et le respect de chacun
- Chaque projet développera l'aspect du mieux vivre dans la ville, la diminution des ressources énergétiques sera présentée comme un critère majeur du projet éducatif.

La Ville de Pierrelaye exprime par ces différents axes prioritaires, sa volonté d'offrir aux familles les conditions nécessaires à un accueil respectueux du développement individualisé de chacun des enfants accueillis, tout en tenant compte des besoins spécifiques de sa famille.

Le projet éducatif du service est défini en concertation entre les élus et les professionnels du Pôle Education, afin de proposer aux familles un service de qualité. Il est un repère constant pour l'accueil de loisirs, un véritable outil auquel ils peuvent se référer. Il sert de support aux échanges réguliers entre les intervenants de l'Enfance et du pôle Education, mais aussi entre les professionnels et les parents.

L'objectif principal du service est d'offrir à l'enfant un environnement sain, garantissant sa sécurité et un déploiement de son éveil.

Cet axe prioritaire guide les pratiques des professionnels, dans le but d'accompagner l'enfant à s'ouvrir au monde pour appréhender la vie et y trouver sa place. L'éveil est dans tout ce qui compose le monde de l'enfant, et c'est grâce à ses cinq sens que l'enfant l'explore et se construit. Ainsi, c'est à partir de propositions diversifiées : sensorielles, musicales, artistiques que l'enfant s'éveille au monde avec ses compétences, ses envies, ses rythmes, son histoire, sa culture et ses sensibilités.

Les grands axes du projet éducatif du secteur Petite Enfance :

- Respecter l'individualité de l'enfant au sein du collectif : L'enfant dans son accueil personnalisé va appréhender le collectif. Afin de l'accompagner vers un éveil diversifié, il faut être dans le respect et la tolérance de l'enfant, de son développement psychomoteur, dans le respect de ses besoins et de son rythme.

- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa socialisation : La socialisation est la faculté d'exister en tant qu'individu à l'intérieur d'un groupe. L'enfant grandit à travers des jeux et sa relation aux autres. Ainsi, par le biais de l'imitation, l'enfant va s'approprier et comprendre le monde.
Peu à peu, il explore son environnement, puis, il entreprend ses propres expériences et initiatives afin de se construire et devenir autonome.
Les professionnels accompagnent, rassurent et encouragent l'enfant dans ses propres actions, à faire par lui-même afin de développer son sens critique.
Dans ce cadre bienveillant, l'équipe de l'Enfance accompagne l'enfant à intérioriser les règles de vie sociale (les valeurs, les limites, les interdits) ainsi qu'à la reconnaissance et la gestion de ses émotions.
- Accompagner et soutenir les familles dans leur fonction parentale : Apporter un soutien aux familles dans l'exercice de leur rôle parental, à travers les échanges avec les professionnels dans le respect des choix éducatifs de chacun, afin de maintenir la place du parent comme premier éducateur.
- Aménager un environnement rassurant et contenant pour l'enfant : L'enfant doit avoir des repères, un espace qui lui est réservé, sécurisé et adapté à son développement.
- Favoriser l'activité libre spontanée : A travers ce type d'activité l'enfant est le moteur et l'acteur de la progression de son développement global : psychomoteur, social, cognitif, psychique. Le rôle des professionnels est d'accompagner l'enfant et lui offrir un environnement adapté pour se construire.

Les professionnels du Pôle Education de la ville de Pierrelaye s'engagent à mettre en application ce projet éducatif du quotidien.

Actualisé en janvier 2025

Le Maire,
Michel VALLADE